

# **REGLEMENT COURSE CYCLISTE SUR ROUTE DE SALEMES LE 29 MARS 2026**

## **ARTICLE 1. ORGANISATION**

L'épreuve "course cycliste Ufolep de Salernes " est organisée par le club OCHV (Olympique cycliste du haut Var ) sous l'égide de la fédération UFOLEP du VAR ; elle se dispute le 29 mars 2026 de 13h à 18h.

Le circuit est de 2km selon plan joint, sur la seule commune de Salernes , route de Draguignan, route de Villevroze et route de Provence.

Des signaleurs seront aux endroits stratégiques suivant le plan annexé afin de gérer la circulation automobile dans le sens de la course uniquement.

Le passage piétons surélevé route de Draguignan sera signalé comme danger.

Un poste de deux secouristes PSC1motorisés sera en place dans la zone de départ Arrivée. Chaque course comporte 2 départs en fonction des catégories, avec une espacement d'une minute environ.

Chaque course sera encadrée par 2 à 3 motards d'ouverture (un par catégorie).

## **ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE**

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories 1,2, 3, 4 , jeunes et est inscrite au calendrier Ufolep du VAR.

## **ARTICLE 3. PARTICIPATION**

L'épreuve est ouverte aux individuels licenciés UFOLEP et aux autres coureurs détenteurs d'un PASS Ufolep.

## **ARTICLE 4. PERMANENCE**

La permanence de départ se tient, le 29 Mars de 10h à 14h à Salernes route de Draguignan La confirmation des partants et le retrait des dossards par les coureurs se fait à la permanence au plus tard 45mn avant le début de chaque course.

## **ARTICLE 6. RADIO-TOUR**

Sans objet

## **ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE**

L'assistance technique est à la charge de chaque concurrent.

## **ARTICLE 8. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES**

Les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

## **ARTICLE 9. MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT**

Chaque coureur organise son ravitaillement avec son assistant avec récupération immédiate du bidon vide par l'assistant. les emballages vides seront remis en poche.

## **ARTICLE 10. DÉLAIS**

Tout coureur dépassé par la tête de course n'est plus retenu au classement. Il devra se conformer aux consignes des organisateurs.

## **ARTICLE 11. CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis suivant les temps :  
un classement par catégorie 1,2,3, 4, féminines et jeunes en fonction de l'âge.  
Les temps seront selon le système du chronométrage électronique par puces.

## **ARTICLE 12. RÉCOMPENSES**

Les récompenses suivantes sont attribuées:  
gerbe de fleurs ou coupe ou médaille pour les 5 premiers de chaque catégorie

## **ARTICLE 13. ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage sera à l'initiative de la fédération et sera précisé aux inscriptions.

Fait à Salernes le 02 11 2025